

**Avant le lancement des travaux**, merci de prendre contact avec la chargée de mission OPAH du Syndicat Mixte du Pays Sancerre Sologne :

**Emmanuelle HELIARD**

Syndicat Mixte du Pays Sancerre Sologne  
7, rue de la gare - 18260 Vailly sur Sauldre  
Tel : 02 48 73 99 01  
opah@pays-sancerre-sologne.com

**Les aides de l'Anah sont cumulables avec le crédit d'impôt et l'éco-prêt à taux zéro sous réserve que l'entreprise soit labélisée Reconnue Garante de l'Environnement (RGE).**

**Opération réservée aux propriétaires de logements situés sur les communes de :**

Argent-sur-Sauldre, Assigny, Aubigny-sur-Nère, Bannay, Barlieu, Belleville-sur-Loire, Blancafort, Boulleret, Brinon-sur-Sauldre, Bué, Clémont, Concessault, Couargues, Crézancy-en-Sancerre, Dampierre-en-Crot, Ennordres, Feux, Gardafort, Ivoy-le-Pré, Jalognes, Jars, La Chapelle d'Angillon, Le Noyer, Léré, Menetou-Râtel, Ménétréol-sous-Sancerre, Ménétréol-sur-Sauldre, Méry-ès-Bois, Oizon, Presly, Saint-Bouize, Saint-Satur, Sainte-Gemme-en-Sancerrois, Sainte-Montaine, Sancerre, Santranges, Savigny-en-Sancerre, Sens-Beaujeu, Subligny, Sury-en-Vaux, Sury-ès-Bois, Sury-Près-Léré, Thauvenay, Thou, Vailly-sur-Sauldre, Veaugues, Verdigny, Villegenon, Vinon.

**Partenaires à contacter :**

Espace Info Énergie du Cher à Bourges, tel : 02 46 08 11 02, [cher@infoenergie-centre.org](mailto:cher@infoenergie-centre.org)

Agence Nationale de l'Habitat, tel : 02 34 34 62 97, [www.anah.fr](http://www.anah.fr)

Conseil en Architecture, Urbanisme et Environnement, tel : 02 48 50 75 18 [www.caue18.archi.fr](http://www.caue18.archi.fr)



## Besoin d'aide pour financer vos travaux ?

L'Opération Programmée de l'Amélioration de l'Habitat (OPAH), un véritable coup de pouce pour rénover votre logement

Subventions de **25% à 60%** du montant TTC des travaux\*



\*sous réserve du respect des conditions d'éligibilités de l'ANAH

## Bénéficiez d'un accompagnement pour définir et réaliser votre projet

### Propriétaire Occupant, améliorez votre résidence principale :

Nb de personne(s) composant le ménage	Plafond revenu fiscal de référence
1	19 074 €
2	27 896 €
3	33 547 €
4	39 192 €
5	44 860 €
Par personne suppl.	+ 5 651 €

Mis à jour le 06/01/2020

- ✓ Revenu fiscal de référence ne dépassant pas le plafond réglementaire de l'Anah,
- ✓ Résidence datant de plus de 15 ans,
- ✓ Travaux **non commencés** et réalisés par des professionnels du bâtiment,
- ✓ Engagement d'occuper le logement à titre de résidence principale pendant 6 ans.

### Aides financières de l'Anah et du Syndicat Mixte du Pays Sancerre Sologne :

#### Travaux d'amélioration de la performance énergétique du logement (gain minimum de 25% de performance énergétique)

De 45 à 60% du montant HT des travaux\*

#### Travaux lourds pour réhabiliter un logement dégradé

Jusqu'à 60% du montant HT des travaux\* + prime Habiter Mieux de 2 000€ maximum.

*\*sous réserve du respect des conditions d'éligibilités de l'ANAH*

### Propriétaire Bailleur, rénovez un logement locatif :

- ✓ Bâtiment construit depuis plus de 15 ans,
- ✓ Travaux non commencés et réalisés par des professionnels du bâtiment,
- ✓ Engagement de louer le logement pendant 9 ans en respectant un plafond de loyer (6,95€/m<sup>2</sup>/mois) destiné à des locataires sous conditions de ressources.

### Aides financières de l'Anah et du Conseil Régional Centre-Val de Loire :

#### Travaux lourds pour réhabiliter un logement très dégradé

Jusqu'à 35 % du montant HT des travaux\* + prime Habiter Mieux

#### Travaux d'amélioration de la performance énergétique (gain minimum de 35% de performance énergétique)

Jusqu'à 25% du montant HT des travaux\* + prime Habiter Mieux + subvention forfaitaire de 2 000€ du Conseil Régional\*

*\*sous réserve du respect des conditions d'éligibilités.*